Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_21-DE

COMMUNE DE PLUNERET
7, place Vincent Jollivet
56400 PLUNERET

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le mercredi 18 novembre, à 19h00, le conseil municipal de la Commune de PLUNERET convoqué par voie dématérialisée en date du 12 novembre s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Franck VALLEIN, Maire.

Délibération n° 20261118/21 :
Agent chargé des fonctions d'inspection en santé-sécurité au travail (ACFI) : renouvellement de la convention 2027-2032 avec le CDG 56
Rapporteur : Philippe GOURAUD

Etaient présents : Franck VALLEIN, Laurence LE PABIC, Karl HURTAUD, Madeleine TOSTEN, Philippe GOURAUD, Maryannick NEUDER-ROSSIGNOL, Laurent HARNOIS, Nathalie TROCHU, Hervé GUILLOUZIC, Nolwenn SORTAIS, Mevanwi GUEGAN, Claire DREAN, Rémy GUILLOUZIC, Elodie CERVO, Nicolas BERTHONNEAU, Laura LE FALHER, Jean-Pierre LAURENT, Nathalie LE BERRIGAUD, Bruno SEVERE, Anthony CARO, Sylvie GAHINET, Carine PUREN, Claudine BOULAIRE, Claire CUSATIS
Absents représentés : Audrey MINAMBRES a donné pouvoir à Jean-Pierre LAURENT, Jean-Michel UBEDA a donné pouvoir à Franck VALLEIN,
Absents excusés : Cyrille RASSOUL, François POMMOIS, Stéphane LE MENAJOUR
Nombre de conseillers en exercice : 29 - Présents : 24 - Pouvoirs : 2 - Votants : 26
Secrétaire de séance : Anthony CARO
Ouverture de la séance : quorum atteint avec 24 conseillers municipaux présents

---

Conformément à l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985, toutes les collectivités et tous les établissements publics, ont l'obligation de désigner un ou plusieurs Agents Chargés de la Fonction d'Inspection (ACFI) pour leur établissement, afin de mettre en place, au sein de l'établissement, une inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité pour veiller au contrôle des conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité.

La Commune a signé avec le Centre de Gestion une convention pour la période 2021/2026 lui confiant le soin d'assurer la mission d'inspection en hygiène et sécurité du travail.

L'ACFI a pour mission :

- De contrôler les conditions d'application des règles d'hygiène et de sécurité ;
- De proposer à l'autorité territoriale compétente toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.
- Donner un avis sur les règlements et consignes (ou tout autre document) que l'autorité envisage d'adopter en matière d'hygiène et de sécurité ;
- Intervenir dans le cadre de la résolution d'une situation de désaccord relative à l'exercice du droit de retrait en cas de danger grave et imminent ou relative au recours à un expert agréé.

En cas d'urgence il propose à l'autorité territoriale les mesures immédiates qu'il juge nécessaires.
Pour toutes les missions confiées, l'ACFI doit être informé par l'autorité territoriale des suites données aux propositions qu'il a formulées.

Envoyé en préfecture le 19/11/2026
Reçu en préfecture le 19/11/2026
Publié le
ID : 056-215601766-20261119-DC20261118_21-DE

Toutes les informations faites par l'ACFI sont transmises, pour information, à la formation spécialisée.

Compte tenu que la convention en vigueur arrive à échéance le 31/12/2026, il est proposé de renouveler la convention avec le CDG pour une durée d'exécution de 6 ans, à compter du 1er janvier 2027.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **CONFIE au Centre de Gestion du Morbihan l'exercice de la mission d'agent chargé d'assurer une fonction d'inspection ;**
- **APPROUVE la convention de mise à disposition d'un ACFI par le CDG pour la période du 01/01/2027 au 31/12/2032, ci-annexée ;**
- **AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention ;**
- **INSCRIT les crédits nécessaires au budget de la Commune.**

PLUNERET, le 19 novembre 2026
Le Maire,
Franck VALLEIN